

Frais d'inscription pour l'année 2021-2022 Étudiant étranger

Pour vous inscrire au Cégep Garneau, vous devez obligatoirement acquitter certains droits servant à couvrir les frais liés à votre inscription elle-même, à l'organisation de certains services aux étudiants et à certaines activités, de même que la cotisation à l'Association étudiante. Votre inscription est conditionnelle au paiement de ces frais.

STATUT D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN	
Frais obligatoires exigés par le Cégep	
Droits d'inscription temps plein	20,00 \$
Droits afférents aux services complémentaires à l'enseignement	25,00 \$
Droits relatifs à des services complémentaires offerts à l'étudiant	121,00 \$
Total	166,00 \$
Autres frais obligatoires destinés à d'autres organismes	
(Le Cégep agit ici à titre de percepteur de la cotisation.)	
Cotisation à l'Association étudiante ⁽¹⁾	17,50 \$
Fonds de développement durable (incluant une contribution à la passe de session)	12,20 \$
Total	29,70 \$
Total des frais obligatoires	195,70 \$
Frais facultatifs	
Cotisation annuelle à l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau ⁽²⁾	5,00 \$
Carte de membre de COOPSCO F.-X.-Garneau ⁽³⁾	20,00 \$
Asso. Étudiants : Contribution volontaire à la Fondation	10,00 \$*
Asso. Parents des étudiants : Contribution volontaire à la Fondation	5,00 \$*
Total	40,00 \$
Total des frais (incluant les frais facultatifs)	235,70 \$

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS		
	Temps plein	Temps partiel
Formation préuniversitaire ou technique	235,70 \$ + 6 621,00 \$	32,20 \$ / heure
Techniques humaines	6 856,70 \$	
Techniques administratives	<small>(Ajoutez 410 \$ pour le diplôme du BI et 110 \$ pour le certificat du BI)</small>	
Techniques physiques	235,70 \$ + 8 571,00 \$	41,76 \$ / heure
Techniques des arts et des lettres	8 806,70 \$	
Techniques biologiques	235,70 \$ + 10 262,00 \$	49,92 \$ / heure
	10 497,70 \$	

Tarification des assurances des soins de santé	
Automne 2021 : 300 \$	Hiver 2022 : 300 \$
Hiver et été 2022** : 420 \$	Été 2022 : 120 \$
<small>** Pour les étudiants qui fréquenteront le Cégep à l'hiver, nous sommes dans l'obligation de les couvrir aussi pour l'été, SAUF s'ils terminent leur DEC en mai.</small>	

- (1) Ces cotisations sont fixées par l'Association étudiante du Cégep Garneau conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.
- (2) Cette cotisation assure le fonctionnement de l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau et lui permet d'exercer son mandat.
- (3) Si vous êtes déjà membre de COOPSCO F.-X.-Garneau, vous n'avez pas à payer ce montant puisque la carte est valide à vie.

** Pour l'année scolaire 2021-2022, ce montant a été facturé uniquement à la session d'hiver 2022.*